https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-n-dgospf2-201141-du-2-fevrier-2011-relative-a-la-strategie-nationale-daudit-des-pratiques-en-hygiene-hospitaliere-theme-les-precautions-standard/
Circulaire n° DGOS/PF2/ 2011/41 du 2 février 2011 relative à la stratégie nationale d'audit des pratiques en hygiène hospitalière : thème "les précautions standard »
02/02/2011
Cette circulaire a pour objet de diffuser le guide intitulé Audit précautions « standard ». Guide pour l’organisation de l’audit et le recueil des données – 2010. Ce guide est proposé par le groupe d’évaluation des pratiques en hygiène hospitalière (GREPHH). Ce groupe a notamment pour objectif de fournir aux établissements de santé des méthodologies d’audit ou d’évaluation en hygiène, directement utilisables par les équipes sur les thèmes prioritaires définis par le programme national de prévention des infections nosocomiales.
Date d'application

: immédiate
Classement thématique

: Etablissement de santé
Validée par le CNP le 14 janvier 2011 – VISA CNP 2011 - 01
Résumé

: Incitation des établissements de santé à la réalisation d’un audit des pratiques en hygiène hospitalière sur une thématique nationale
Mots clés

: Audit des pratiques - Programme national de lutte contre les infections nosocomiales 2009/2013 – précautions standard – Centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales – GREPHH
Textes de références

:
- Loi n°2209-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Article L. 6111-2 du code de la santé. Articles R. 6111-6 à R. 6111-17 du code de la santé publique.
- Circulaire N°DHOS/E2/DGS/RI/2009/272 du 26 août 2009 relative à la mise en oeuvre du programme national de prévention des infections nosocomiales 2009/2013.
- Circulaire DGS/DU n° 98-249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d’agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé
- Circulaire interministérielle N°DGS/RI2/DHOS/DGT/DSS/2008/91 du 13 mars 2008 relative aux recommandations de prise en charge des personnes exposées à un risque de transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
- Arrêtés du 3 août 1992 et du 17 mai 2006 relatifs à l’organisation de la lutte contre les infections nosocomiales.
Annexes

: Manuel d’évaluation des précautions « standard » - décembre 2010 - GREPPH
Vous pouvez consulter cette circulaire, en version PDF